



**Entente de conservation du Martinet ramoneur  
Entre la Commission Scolaire du Lac Témiscamingue (CSLT)  
Et le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)**

Le Martinet ramoneur, *Chaetura pelagica*, est un petit oiseau insectivore dont les populations ont connu de forts déclin dans les dernières décennies, soit un déclin de 95% depuis 50 ans. Il est actuellement désigné comme espèce menacée par la Loi sur les espèces en péril du Canada. Il tient son nom au fait qu'il peut nicher dans les cheminées ou les utiliser comme dortoir pour s'y reposer. En effet, la diminution de la présence de gros arbres creux suite au début de l'exploitation forestière industrielle a incité le Martinet ramoneur à élire demeure dans les cheminées en maçonnerie de bon diamètre.

Le CREAT, grâce au soutien financier de la Fondation de la Faune du Québec, développe un projet de conservation du Martinet ramoneur visant à mieux connaître cette espèce pour mieux la protéger. Le projet se déroule exclusivement dans la MRC de Témiscamingue, où l'oiseau a pu être observé au cours des dernières années. Les objectifs du projet sont les suivants :

- Récolter des données d'observation du Martinet ramoneur et des cheminées utilisées ou susceptibles de l'être;
- Informer et sensibiliser les municipalités sur la situation du Martinet ramoneur et sur les cheminées utilisées par l'oiseau et les inciter à adopter un règlement visant à interdire le ramonage des cheminées concernées pendant la période de nidification de l'oiseau de mai à septembre;
- Informer et sensibiliser les propriétaires de cheminées sur la situation de l'oiseau et sur les mesures à prendre pour participer à la conservation du Martinet ramoneur.

Considérant que le CREAT entend sensibiliser les propriétaires de cheminées en maçonnerie (brique, argile, ciment) d'un bon diamètre capables d'accueillir le Martinet ramoneur;

Considérant que la CSLT dispose de cheminées répondant aux caractéristiques d'accueil du Martinet ramoneur et que certaines d'entre elles ont été recensées au cours des dernières années comme dortoirs et/ou nichoirs pour le Martinet ramoneur, dont notamment l'école primaire de Béarn qui mérite une attention particulière;

Considérant que ces cheminées représentent des sites exceptionnels qui tendent à disparaître et qui doivent donc être protégés pour permettre le maintien de la population du Martinet ramoneur;

Considérant que le CREAT dispose, en tant qu'organisme dédié à la protection de l'environnement, de compétences en matière d'expertise, sensibilisation et promotion pour la conservation;

En conséquence, les parties prenantes à cette entente de conservation conviennent de ce qui suit :

### **Engagement de la CSLT**

- La CSLT s'engage à tenir une liste<sup>1</sup> et à faire un suivi des cheminées des écoles et des bâtiments scolaires dont elle a la responsabilité et qui répondent aux caractéristiques d'accueil du Martinet ramoneur;
- La CSLT s'engage à conserver du mieux possible les cheminées de ses écoles et bâtiments scolaires qui accueillent ou qui peuvent accueillir le Martinet ramoneur et s'engage à prévenir le CREAT avant toute modification ou altération des cheminées afin de trouver si possible une solution alternative à la destruction ou à l'altération de celles-ci;
- La CSLT s'engage à garder accessible, à ne pas ramoner ou faire ramoner les cheminées de ses écoles et/ou bâtiments scolaires pendant la période de nidification de l'oiseau de mai à septembre.

### **Engagement du CREAT**

- Le CREAT s'engage à informer et appuyer la CSLT sur toute question relative à la conservation du Martinet ramoneur;
- Le CREAT s'engage à assurer un suivi et apporter des conseils et son expertise pour toute question de la CSLT en matière de conservation des cheminées;
- Le CREAT s'engage à effectuer une campagne de sensibilisation auprès des employés de la CSLT si celle-ci le souhaite;
- Le CREAT s'engage à effectuer une campagne d'éducation auprès des jeunes de l'école primaire de Béarn, et des autres écoles de la CSLT, sous forme notamment de présentations visuelles, de jeux, de dessins, etc., afin de sensibiliser les élèves à la protection du Martinet ramoneur, si le cadre enseignant et la direction de la CSLT le souhaitent;
- Le CREAT s'engage à promouvoir les actions de conservation des cheminées menées par la CSLT dans ses communications avec les médias et lors des événements en lien avec le projet du Martinet ramoneur, ainsi qu'à valoriser les actions de conservation et la mobilisation de la CSLT en faveur de la protection du Martinet ramoneur et des cheminées.

1. Voir liste préliminaire en Annexe.

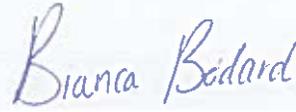
En foi de quoi, les parties ont signé l'entente en deux exemplaires.

Signée à Ville-Marie le 3 avril 2019



Eric Lavoie

Direction générale de la Commission  
scolaire du lac Témiscamingue



Bianca Bédard

Directrice générale par intérim  
Conseil Régional de l'Environnement de  
l'Abitibi-Témiscamingue

## Annexe 1

### Liste préliminaire des écoles de la CSLT possédant des cheminées ayant un potentiel d'abriter des Martinets ramoneurs

École	Adresse	Cheminée
<u>École Gilbert-Théberge - Témiscaming</u>	40, rue Boucher C.P. 970 Témiscaming (Québec) J0Z 3R0	1
<u>École De L'Assomption - Fabre</u>	1303, rue Principale, Fabre (Québec) J0Z 1Z0	1
<u>École Notre-Dame - Béarn</u>	38, rue Principale C.P. 250 Béarn (Québec) J0Z 1G0	1
<u>École Marie-Immaculée - Latulipe</u>	3, rue du Carrefour Nord Latulipe (Québec) J0Z 2N0	1
<u>École Saint-Isidore - Laverlochère</u>	1, rue des Écoles Sud C.P. 130 Laverlochère (Québec) J0Z 2P0	0
<u>École Marie-Assomption - Saint-Bruno-de-Guigues</u>	23, rue Principale Saint-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0	0
<u>École Notre-Dame-de-Liesse - Saint-Eugène-de-Guigues</u>	14, Ire Avenue Ouest Saint-Eugène-de-Guigues (Québec) J0Z 3L0	0
<u>École St-Joseph - Notre-Dame-du-Nord</u>	12, rue Beauséjour C.P.218 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0	1
<u>École Saint-Gabriel - Guérin</u>	914, rue Principale Nord Guérin (Québec) J0Z 2E0	1
<u>École Saint-Louis - Nédélec</u>	68, rue Principale C.P. 40 Nédélec (Québec) J0Z 2Z0	0
<u>École Sainte-Bernadette - Rémigny</u>	1298, rue de l' Église Rémigny (Québec) J0Z 3H0	0

<u>École Marcel-Raymond - Notre-Dame-Est</u>	45, rue Notre-Dame Est C.P. 400 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0	1
<u>École Rivière-des-Quinze</u>	15, rue Desjardins Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0	0
<u>École Saint-Gabriel - Ville-Marie</u>	4, rue Montfort Ville-Marie (Québec) J9V 1W2	1
<u>Centre administratif - Ville Marie</u>	22 Rue Notre Dame N, Ville-Marie, QC J9V 1W8	1
<u>Centre Frère Moffet - Ville Marie</u>	9 Rue Notre Dame de Lourdes, Ville- Marie, QC J9V 1X7	1
<u>Atelier du Centre Frère Moffet - Ville Marie</u>	9 Rue Notre Dame de Lourdes, Ville- Marie, QC J9V 1X7	1

